

ANNEXE C.N.K.D.R. N°1 REGLEMENTATION GENERALE DES GRADES KENDO ET D.R.

1. CONDITIONS DE PRESENTATION AUX EPREUVES DU 1er DAN

- Être âgé au minimum de 13 ans le jour de l'examen
- Être 1er kyu depuis 3 mois au moins
- Pour les autres DAN, se reporter aux tableaux (annexe 4)

B. RÈGLEMENTATION DES GRADES IAIDO

Les examens pour le passage de grades du 1er au 8e Dan se composent des épreuves d'un examen technique comprenant l'exécution de 5 kata.

Pour tous les grades le candidat doit porter Keikogi (veste) et Hakama (pantalon japonais) propres.

Le Iaito (sabre d'entraînement) ou le Katana (sabre tranchant) peuvent être utilisés pour les grades du 1er au 5e Dan.

À partir du 6e Dan l'utilisation du Katana est obligatoire.

Le Bokken ou Bokuto (sabre de bois) n'est pas toléré quel que soit le grade.

EXAMEN TECHNIQUE

- Du 1er au 3e dan : 5 KATA doivent être présentés. Ils sont imposés par le jury et choisis dans le « Zen Nihon Kendo Renmei Iai ». (À la discrétion du jury, le premier présenté peut être également un KORYU au choix du candidat).
- Pour les 4. et 5e dan : 5 KATA doivent être présentés dont 1 KATA choisis dans un KORYU par le candidat et 4 imposés par le jury et choisis dans le « Zen Nihon Kendo Renmei Iai ».
- Pour les 6e et 7e dan : 5 KATA doivent être présentés dont 2 KATA choisis dans un KORYU par le candidat et 3 imposés par le jury et choisis dans le « Zen Nihon Kendo Renmei Iai ».
- Pour le 8e dan : Les 12 KATA du « Zen Nihon Kendo Renmei Iai » et 10 KATA issus d'un KORYU au choix du candidat doivent être présentés.

En cas d'impossibilité d'exécution à partir des positions seiza ou tatehiza, le jury choisira dans les formes debout et en demandera la réalisation en lieu et place des formes au sol.

Le jury peut demander une ou des exécutions de Kata supplémentaires qui pourraient lui permettre d'éclairer son jugement.

La réussite de cette épreuve est nécessaire à l'obtention des grades DAN.

Jugement de l'examen technique

Les candidats devront pouvoir réaliser très correctement les 4 parties d'un Kata : NUKI TSUKE (dégainer), KIRI TSUKE (trancher), CHIBURI, NOTO (rengainer).

Critères à retenir :

- Le vécu (Kime, Zanshin)
- l'attitude (la stabilité, la rectitude, l'efficacité potentielle qui se dégage du pratiquant dans son port et au cours de ses déplacements)
- Le rythme (combat réel et non-chorégraphié, variation du rythme en fonction des situations ou des phases d'un KATA)
- La qualité des coupes et du Ki Ken Tai (placement des mains et des hanches, utilisation correcte du sabre)
- La qualité du Met suke (regard) et la justesse des gestes qui reflètent la réelle appréciation de la situation
- Le respect du cérémonial de Zen Nihon Kendo Renmei
- Le respect de la technique.

ANNEXE C.N.K.D.R. N°4 TABLEAUX RECAPITULATIFS

1. CONDITIONS D'ACCES AUX GRADES DE 1er au 8e DAN

1.1 Tableau des délais KENDO ET D.R.

Grades	1er. dan	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e
Age mini	13 ans							46 ans
Délai/ grade précéd.	/	1 an de licence	2 ans de licence	3 ans de licence	4 ans de licence	5 ans de licence	6 ans de licence	10 ans de licence
Kata	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Test technique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

NB : Ces délais, en années, sont considérés de mois à mois, sans tenir compte du jour du mois.

2. Autres conditions

Les personnes âgées de plus de 60 ans désirant se présenter à l'examen de 6e, 7e ou 8e Dan pourront le faire avec des durées de pratique réduites comme ci-dessous :

6e Dan 2 ans de licence après le 5e Dan

7e Dan 3 ans de licence après le 6e Dan

8e Dan 5 ans de licence après le 7e Dan

NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES DAN KENDO ET D.R

Pour le grade de	Niveau d'organisation	Remarques
1er, 2e, 3e dan	Régional	Composition jury soumise à accord
4e et 5e dan	National	
6e, 7e et 8e dan	National ou international	

1- COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN KENDO, IAIDO ET JODO

Pour le grade de	Composition du Jury	Nb voix requises
1er dan	5 personnes 4e dan minimum	3 sur 5
2e, 3e dan	5 personnes 5e dan minimum	3 sur 5
4e dan	6 personnes 6e dan minimum	4 sur 6
5e, 6e, 7e dan	6 personnes 7e dan minimum	4 sur 6
8e dan	6 personnes 8e dan minimum	4 sur 6

A titre exceptionnel et sur demande de validation préalable à la sous-commission, le nombre de personnes composant les jurys du 4e Dan au 7e Dan peut être ramené à 5 mais le nombre de voix requis est de 4 sur 5.